

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 774

présenté par
M. Piron-----
ARTICLE 13

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« aux personnes handicapées d'un »,

les mots :

« des personnes handicapées à un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.